



2024 -2025

Centre de Loisirs communal Accueil du Mercredi de Saint-Vigor le Grand



En application du Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux **dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques**, la municipalité de Saint-Vigor le Grand a créé un accueil de loisirs pour le mercredi : matin ou journée avec ou sans repas. Ouvert en priorité aux parents dont l'enfant est scolarisé à l'école de Saint-Vigor le Grand, il accueille tous les enfants dans la limite de 60. Géré par la mairie, le centre est encadré par une équipe éducative compétente et diplômée sous la direction d'Anthony LAINÉ.

Lieu de fonctionnement : Espace l'Odysée, 28 rue Saint-Sulpice
14400 SAINT-VIGOR LE GRAND (06 76 49 51 35).

Horaire : 7h45 à 12h - 13h30 à 18h

Habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados sous le numéro d'organisateur 014ORG0132.

Inscriptions en Mairie, joindre à la fiche d'inscription signée des parents :

- ◆ Copie du livret de famille ou acte de naissance
- ◆ Attestation d'assurance scolaire, extra scolaire en cours de validité
- ◆ Attestation de quotient familial (régime général ou agricole) en cours de validité

En cas d'impayé, la direction, en accord avec la mairie, se verra dans l'obligation de refuser l'inscription.

TARIFS (par enfant)

	Tranche 1 (0 - 900 €)		Tranche 2 (901 - 1200€)		Tranche 3 (1201 -1500€)		Tranche 4 (sup à 1501€)	
	matinée	journée	matinée	journée	matinée	journée	matinée	journée
Enfant de Bayeux Intercom	3,50€	7,00€	4,50€	9,00€	5,50€	11,00€	6,50€	13,00€
Enfant hors intercom	4,20€	8,40€	5,20€	10,40€	6,20€	12,40€	7,20€	14,40€
Repas	5,50€							

Les familles doivent fournir leur quotient familial selon 2 possibilités :

- le quotient familial est connu, fournissez au centre le justificatif.
- le quotient familial n'est pas connu, vous autorisez le centre habilité à se le procurer auprès de l'organisme référent ou vous fournissez votre avis d'imposition.

Pour les familles qui ne souhaitent pas communiquer leur quotient, il sera facturé le tarif maximum.

Les tarifs mentionnés tiennent compte de l'aide de la CAF.

L'engagement se fait à la période (sous couvert du dépôt du dossier complet et signé) avec une facturation mensuelle.

En cas d'absence de votre enfant sans justificatif (hospitalisation, maladie, scolarisation, évènements familiaux motivés et reconnus), la matinée ou journée sera comptabilisée.

Chaque mercredi, un goûter composé d'un encas et d'une boisson est distribué à chaque enfant.

Pour tous renseignements :

Mairie 9 rue de la Mairie 14400 SAINT-VIGOR LE GRAND

☎ : 02 31 92 10 23

Messagerie : commune@saintvigorlegrand.fr

Site : <http://saintvigorlegrand.fr/> (menu gauche, rubrique CENTRE DE LOISIRS)



Centre de Loisirs de Saint Vigor le Grand



Saint-Vigor-le-Grand



COMMUNE DE SAINT-VIGOR LE GRAND

